



“Et vivre, c'est ne pas se résigner” (Albert Camus)

FO : le syndicat qui reste un syndicat

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 60**

CAP Locales du 17 mars 2015

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour déterminer les résidences administratives de l'équipe de renfort fusionnée. Cela répond à une revendication forte de **FO**, qui a défendu en tout lieu que les membres de l'équipe de renfort devaient être remboursés sur la base des trajets réellement parcourus, ce qui était loin d'être le cas pour les ex-EDRA. Pour **FO**, il n'y avait aucune logique à considérer que le kilomètre zéro se situait à Beauvais !

Les élus **FO** apprécient à sa juste valeur la tenue rapide de cette CAP Locale : elle ouvrira des droits et des garanties aux équipiers des 2 filières, mettant fin à leur affectation actuelle "sans résidence".

De la même manière, **F.O.-DGFIP** aurait vivement apprécié que des CAP Locales soient convoquées quand il a fallu procéder à la scission GESCO pour les inspecteurs de la filière fiscale (cf. [motion](#) de la CAPL1 du 13/09/13). La pratique d'un dialogue social apaisé aurait alors pu permettre d'éviter certaines erreurs - irréversibles - suite à des confusions entre plusieurs détachements à l'ex-DSF de l'Oise.

De même, nous aurions apprécié que des CAP Locales n°1 puissent se tenir dès lors que nos collègues évaluateurs du domaine ont été subitement téléportés d'une affectation Beauvais-direction à une affectation RAN-EVALDOM.

Les élus **FO** tiennent à ce que tout changement d'affectation soit soumis en CAP.

F.O.-DGFIP ne comprend pas pourquoi certaines garanties, pourtant actées en 2011 avec Philippe Rambal, ont aujourd'hui disparu du dispositif fusionné de la nouvelle EDR. En effet, il avait été arrêté qu'un agent souhaitant mettre fin à ses fonctions au sein de l'équipe (pour des raisons familiales, de santé, personnelles) bénéficierait d'une priorité absolue pour revenir de droit sur la résidence qui était la sienne avant l'EDR, y compris en surnombre.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est inadmissible de revenir sur cette disposition favorable à l'agent.

Pour **F.O.-DGFIP** Oise, il est temps désormais de réfléchir à une possibilité de sortie de l'Équipe De Renfort offrant une **garantie de retour sur la RAN d'affectation**. Cela évitera les risques d'éloignement du domicile (sinon à quoi bon quitter l'équipe ?), et cela favorisera un renouvellement opportun des membres de l'EDR : le collègue renfort obtiendrait sa sédentarisation, tandis qu'un candidat du vivier pourrait intégrer opportunément l'équipe.

En l'état, **FO** craint fort que les équipiers s'auto-censurent et n'osent pas demander un poste fixe pour se retrouver ALD OISE (leur seule garantie actuellement).

Les élus **FO** en CAP Locales